

AGRA**ALIMENTATION**56^e année | Semaine du jeudi 14 mai 2020 | n° 2559

CETTE SEMAINE

Chanvre : Green Leaf se tourne vers la grande distribution p.8

Ternoveo lance une filière viti-vini dans les Hauts-de-France p.11

Lou Légumes investit dans une nouvelle champignonnière p.13

Guèze Salaisons poursuit une partie de ses projets d'extension p.12

Les Nouveaux fermiers lèvent 2 M€ p.15

Max Havelaar réfléchit à certifier des produits du nord p.31

EXCLUSIF

Jean-Michel Pérès, directeur général de Groupama Assurance-crédit & Caution

« Les entreprises de l'agroalimentaire qui sortiront de cette crise seront fragilisées »

Groupama, en tant qu'assureur-crédit, compte de nombreux clients dans l'agroalimentaire, qui comme de nombreuses entreprises, sont confrontés depuis le début de la crise, à une baisse de leur activité et à des difficultés de paiements. Jean-Michel Pérès, directeur général de Groupama Assurance-crédit & Caution, revient en exclusivité pour Agra Alimentation sur les missions de l'assureur-crédit, qui continue de soutenir ses clients et a même assoupli certaines de ses dispositions contractuelles pour les aider.

► **Quels types de sinistres ou de difficultés majeurs la crise actuelle fait-elle peser sur la filière agroalimentaire ?**

En tant qu'assureur-crédit fortement implanté dans le secteur agroalimentaire, nous constatons que le secteur et nous-mêmes sommes directement impactés par les conséquences économiques et financières de la crise du Covid-19, puisque nous garantissons les entreprises contre le risque d'impayés de leurs clients. Et, d'une manière générale en France depuis le début du confinement, les entreprises sont confrontées à la fois à une baisse de leur activité, et donc à des difficultés économiques, et dans le même temps à des blocages des paiements interentreprises, certaines essayant de préserver leur propre trésorerie, et souvent au détriment de leurs fournisseurs. Comme nous garantissons ce crédit interentreprises, nous sommes directement touchés par ces difficultés de paiement. Ceci fait que la charge de sinistre a fortement augmenté pour Groupama Assurance-crédit & Caution ces dernières semaines.

Pour schématiser, nous nous retrouvons aujourd'hui dans la situation d'un industriel de l'agroalimentaire confronté au doublement du prix de la matière première d'une semaine sur l'autre, sans qu'il puisse changer les prix de vente de ses produits finis. Nous subissons donc un impact direct et très significatif. De mi-mars à mi-mai, c'est-à-dire sur les huit semaines de confinement, la progression de la charge des sinistres est d'un peu plus de 100 % par rapport à la même période de l'année dernière.



DR

Jean-Michel Pérès : « Notre stratégie chez Groupama est de continuer à soutenir nos assurés »

► **Avez-vous une visibilité sur le profil des entreprises concernées ?**

Même si l'agroalimentaire est moins touché que d'autres secteurs, parce que certains flux continuent d'aller vers la grande distribution, il n'empêche que l'arrêt de l'activité dans les CHR et la RHD pénalise grandement certaines filières et certains opérateurs, comme celle de la viande par exemple, où seulement 50 % de la production est consommée au domicile et le reste dans la restauration. Tous les volumes qui ne peuvent pas être commercialisés dans les réseaux hors domicile ne sont pas totalement reportés sur la consommation à domicile, et mettent donc en difficultés les opérateurs opérant sur ces canaux de distribution.

Et il existe aussi un volant de PME en difficultés, toutes n'ayant pas les capacités à utiliser à plein les mesures mises en place par le gouvernement. Remplir un dossier de prêt garanti par l'État peut se révéler parfois complexe et toutes n'ont pas les structures en interne pour le faire. C'est évidemment plus simple pour les ETI et les grosses PME que pour les TPE, qui risquent de souffrir plus durement. Mais les entreprises agroalimentaires seront globalement en difficulté, sachant par ailleurs que ces dernières années, les entreprises de ce secteur ont déjà vu leur taux de marge rogné par rapport au reste de l'industrie. Les entreprises qui sont déjà fragiles se retrouvent encore plus en difficulté dans la conjoncture actuelle.

► **Avez-vous déjà une idée du nombre d'entreprises qui risque de disparaître ?**

Non, c'est très difficile à prévoir aujourd'hui parce que cela va dépendre aussi du déroulement de la reprise. À quel moment et à quel rythme elle interviendra.

Il y aura sans doute un premier « écrémage » parmi les sociétés les plus fragiles, dans les prochains mois. D'autres réussiront à passer le cap, notamment grâce aux dispositifs mis en place par l'État, tels que les prêts garantis. Mais quoi qu'il en soit, les entreprises de l'agroalimentaire qui sortiront de cette crise seront fragilisées, parce que leur rentabilité en 2020 aura été grandement écornée et que dans le même temps leur structure financière aura été alourdie par l'augmentation de leur dette financière.

► **Constatez-vous une accélération des risques pays de vos assurés ? Dans quelles zones et sur quels profils d'entreprises principalement ?**

Les pays les plus sensibles aujourd'hui sont forcément ceux qui ont été les premiers touchés par la crise du Covid-19. La Chine notamment, avec un quasi-blocage du commerce à destination de ce pays, et donc un « gel » des paiements. L'Europe du sud est également en mauvaise posture, l'Italie et l'Espagne en tête. Et nous avons aussi des problématiques pays, parfois préexistantes, qui sont aggravées par le Covid-19. C'est le cas par exemple au Chili, qui a souffert de nombreuses manifestations en fin d'année dernière, à l'origine déjà de retards de paiements pour certaines entreprises. Et celles-ci sont aujourd'hui dans l'incapacité de respecter les moratoires qu'elles avaient adoptés. Même chose aux États-Unis, où nous assistons à une dégradation des comportements de paiement dans le secteur vinicole, où l'augmentation des taxes sur les vins français était déjà à l'origine d'un décalage des paiements. Un autre élément qui pèse sur les ventes à l'export est une forme de renationalisation des achats depuis le début de la crise. Un phénomène qui n'existe pas qu'en France, mais aussi dans d'autres pays. Toujours aux États-Unis, les vins locaux sont privilégiés actuellement par rapport aux vins étrangers, généralement plus chers. Les entreprises exportatrices vont forcément avoir plus de difficultés, au moins dans un premier temps à maintenir leurs volumes et garder leur part de marché.

► **Comment Groupama accompagne-t-il ses clients dans ce contexte particulier ?**

Notre stratégie chez Groupama est de continuer à soutenir nos assurés. Nous avons une relation de long terme avec eux et malgré les difficultés qu'ils traversent et qui nous

ÉVÉNEMENT

« Globalement aujourd'hui, nous n'avons pas diminué nos garanties »

impacte directement, nous continuons de les accompagner en maintenant des garanties quand le risque reste acceptable. L'intérêt de ce maintien est de permettre à nos entreprises assurées d'être capables de renouer des relations commerciales quand l'activité redémarrera. Et en attendant la reprise, c'est tout un pan du secteur agroalimentaire, j'entends par là tous les flux internes des différentes filières avant d'arriver à la grande distribution, du producteur de porc, à l'abattoir, en passant par l'atelier de découpe ou le salaisonnier par exemple, qui doit être assuré pour pouvoir traverser cette crise.

Globalement aujourd'hui, nous n'avons pas diminué nos garanties, la preuve que nous continuons d'accompagner tous nos clients. Le pire actuellement serait un effet domino, un risque de défaillance en chaîne parce qu'une entreprise n'est pas soutenue. C'est ce que nous devons essayer d'éviter dans la situation actuelle. L'assurance-crédit est en général le meilleur outil pour éviter cet effet domino.

► **Groupama a procédé à un assouplissement de certaines de ses dispositions contractuelles depuis le début de la crise. Dites-nous en plus ?**

En effet, dès le début du confinement nous avons pris deux types de mesures. Les premières, liées aux contrats d'assurance-crédit, portent sur un assouplissement des délais de déclaration de sinistre, pour que les entreprises ne se voient pas doublement pénalisées dans le contexte actuel. La seconde mesure, qui est une aide plus directe sur la trésorerie des entreprises, se traduit depuis début avril, par le paiement de toutes les indemnités dues avec un mois d'avance par rapport au délai contractuel. Ceci apporte une bouffée d'oxygène pour les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie.

► **Quelles autres solutions pourriez-vous apporter ?**

Dans l'immédiat et collectivement, continuer à faire notre travail. Nous avons la chance d'avoir une activité de service, qui permet le télétravail. Nous continuons à accompagner nos clients en maintenant nos garanties et en les alertant sur des entreprises qui sont particulièrement fragiles. Nous sommes également en discussions avec les pouvoirs publics pour voir comment nous pourrions étendre les dispositifs CAP/CAP + mis en place courant avril.

Propos recueillis par Perrine Delfortrie